

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### L'ambrosie, une plante envahissante et très allergisante qui doit être éliminée avant le démarrage de sa floraison

Marseille, le 27 juillet 2012.

L'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les manifestations allergiques apparaissent chez les sujets sensibles. Les plus courantes sont des rhinites survenant en août-septembre, conjonctivites, symptômes respiratoires tels que trachéite, toux, et parfois urticaire ou eczéma.

- Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation. Selon la zone infestée par cette « mauvaise herbe » envahissante, 6 à 12 % de la population exposée est allergique.

Aujourd'hui l'ambrosie s'étend peu à peu à l'ensemble du territoire national, où elle colonise une grande variété de terrains (espaces agricoles, bords de voies de communication, chantiers de construction, terres à l'abandon...). La région Rhône-Alpes est la région française la plus affectée par la présence d'ambrosie et par la diffusion de son pollen, la région PACA devient par sa proximité un terrain privilégié de développement de la plante.

- Il a été estimé qu'en 2011, en Rhône-Alpes, entre 194 481 et 258 714 personnes ont bénéficié de soins en rapport avec l'allergie à l'ambrosie, ce qui correspond à des coûts évalués entre 14,2 et 20 millions d'euros.

**Il est encore possible d'éliminer l'ambrosie**, elle est suffisamment développée pour être reconnaissable et avant le démarrage de sa floraison à la fin juillet. Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, les plants d'ambrosie doivent être systématiquement détruits.

#### Sa présence en Paca



La région Rhône-Alpes est historiquement la région française la plus affectée par la présence d'ambrosie, particulièrement dans le département de la Drôme.

Notre région devient de par sa proximité un terrain privilégié de développement de l'ambrosie.

Le Vaucluse est le département le plus impacté avec une colonisation progressive du nord au sud.

Si la plante a été également identifiée dans le nord des Bouches-du-Rhône, il s'agit jusqu'à présent d'implantations ponctuelles.

Il en va de même dans les Hautes Alpes où une observation attentive des lieux d'implantation montre qu'il s'agit majoritairement de terrains situés le long des axes de circulation venant de la Drôme.

### □ Comment lutter contre l'ambroisie ?

Au mois de juillet, la pollinisation de l'ambroisie n'a pas débuté. Néanmoins, des gants de jardinage sont nécessaires en cas d'arrachage. Par précaution, les personnes allergiques et notamment les personnes très sensibles au pollen doivent s'abstenir de tout contact avec la plante, même non fleurie.

Suivant la taille de la surface infestée et le type de milieu concerné (surface agricole, bords de route, zone de chantier...), la destruction peut se faire par arrachage, tontes ou fauchages répétés menés sur les seules zones contaminées par l'ambroisie, ou par le déchaumage<sup>1</sup> de parcelles de céréales envahies, ou d'autres techniques culturales appropriées. En dernier recours, la lutte chimique peut être utilisée de façon raisonnée, au moyen de produits homologués et en respectant les modes d'emploi.

Les terrains ne doivent pas être laissés nus ou en friche, mais doivent être couverts systématiquement (couvert végétal dense à base de plantes vivaces, protection du sol avec des matériaux bloquant la végétation tels que le paillage ou des copeaux de bois...). La durée de vie dans les sols des semences d'ambroisie étant de plusieurs années, les actions de lutte doivent être menées sur le long terme et être coordonnées.

### □ Comment reconnaître l'ambroisie ?

Aux différents stades de son développement, l'ambroisie à feuilles d'armoise peut être confondue avec d'autres plantes (notamment avec l'armoise commune et l'armoise annuelle). Aussi, pour l'éliminer efficacement, il est nécessaire de bien la reconnaître :



### En savoir plus :

Observatoire de l'ambroisie : [www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info)

Site Internet ARS PACA : [www.ars.paca.sante.fr](http://www.ars.paca.sante.fr) / santé publique / santé environnement

Arrêté préfectoral n° SI2003-07-31-0020-DDASS prescrivant la destruction obligatoire de l'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) dans le Vaucluse

<sup>1</sup> Travail du sol destiné à enfouir les chaumes et restes de paille afin de favoriser leur décomposition